



Saint Martin d'Ardèche
Le 17 septembre 2020

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2020

Date de convocation : 9 septembre 2020
 Nombre de conseillers en exercice : 15
 Nombre de conseillers présents : 11
 Nombre de conseillers excusés : 1
 Nombre de votants : 14

Monsieur le Maire procède à l'appel, constate que le quorum est atteint. Guillaume Thao est nommé secrétaire de séance

Présents : Mr Yves BERRAUD, Mr Jean-François CAPPÉ, Mme Jocelyne DEGUILLIEN, Mr Daniel DEL VAS, Mme Delphine GILHARD, Mme Emily JOSSIN CHRISTIN, Mme Elise JUILLET, Mme Géraldine LAURENT, Mme Christine MALFOY, Mr Léo MOULIN, Mr Guillaume THAO

Absents : Daniel ARCHAMBAULT (procuration BERRAUD) – Jean-Jacques COUPIREAU (procuration DEL VAS) – Nadège PAWLIEZ (procuration DEGUILLIEN)

Excusé : Romain ARNAUD

Le compte rendu du dernier conseil en date du 27 juillet est adopté à la majorité :
8 voix pour / 3 voix contre

1. Finances décisions modificatives

Les montants sont présentés en euros

1.1 Budget Camping le village

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) - Opération	Montant	Article (chap.) - Opération	Montant
6061 (011) Fournitures non stockables (e	- 2000,00		
6232 (011) : Echantillons	- 250,00		
6262 (011) : Frais télécommunications	- 250,00		
6281 (011) : Concours divers (cotisations...)	-10000,00		
6287 (011) : Remboursement de frais	- 4000,00		
637 (011) : Autres impôts, taxes & vers.assimi	- 4500,00		
6413 (012) : Primes et gratifications	20990,00		
658 (65) : Charges diverses de gestion co	10,00		
	0,00		
Total dépenses	0,00		

1.2 Budget plages et horodateur

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) - Opération	Montant	Article (chap.) - Opération	Montant
6413 (012) : Primes et gratifications	12000,00	706 (70) : Prestations de services	12000,00
	12000,00		12000,00
Total Dépenses	12000,00	Total Recettes	12000,00

1.3 Budget débarcadère

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) - Opération	Montant	Article (chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	1385,30	001 (001) : Excédent d'investissement repor	1385,30
	1385,30		1385,30

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) - Opération	Montant	Article (chap.) - Opération	Montant
002 (002) : Déficit de fonctionnement reporté	1385,30		
6281 (011) : Concours divers (cotisations...)	- 1385,30		
	0,00		
Total Dépenses	1385,30	Total Recettes	1385,30

2. Abrogation de la délibération n°2020-23 du 27 juillet 2020

Dans un courrier datant du 14 août 2020, le contrôle de légalité de la préfecture de l'Ardèche nous demande d'abroger la délibération n° 2020-23 ayant pour objet " fixation des indemnités des élus ", au motif que l'article L2123-20-1 au III dispose que

" toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal ".

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'abroger la délibération 2020-23 du 27 juillet 2020 et d'approuver la fixation des indemnités des élus accompagnée du tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées.

Pour rappel, l'indemnité du maire est 31 % de l'indice brut 1027 soit 1 205,71 €

Tableau des indemnités des élus

Civilité	NOM	Prénom	Fonction	Taux	Montant brut
Madame	DEGUILLIEN	Jocelyne	1 ^{er} Adjoint	8,25%	320,88 €
Monsieur	ARCHAMBAULT	Daniel	2 ^{ème} Adjoint	8,25%	320,88 €
Monsieur	THAO	Guillaume	3 ^{ème} Adjoint	8,25%	320,88 €
Monsieur	BERRAUD	Yves	4 ^{ème} Adjoint	8,25%	320,88 €
Monsieur	ARNAUD	Romain	Conseiller Municipal	1,90%	73,90 €
Monsieur	CAPPÉ	Jean-François	Conseiller Municipal	1,90%	73,90 €
Monsieur	COUPIREAU	Jean-Jacques	Conseiller Municipal	1,90%	73,90 €
Madame	GILHARD	Delphine	Conseiller Municipal	1,90%	73,90 €
Madame	JOSSIN-CHRISTIN	Emily	Conseiller Municipal	1,90%	73,90 €
Madame	JUILLET	Elise	Conseiller Municipal	1,90%	73,90 €
Madame	LAURENT	Géraldine	Conseiller Municipal	1,90%	73,90 €
Madame	MALFOY	Christine	Conseiller Municipal	1,90%	73,90 €
Monsieur	MOULIN	Léo	Conseiller Municipal	1,90%	73,90 €
Madame	PAWLIEZ	Nadège	Conseiller Municipal	1,90%	73,90 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus.

3. Minoration des tarifs terrasses commerces

Durant la campagne électorale, et compte tenu des difficultés économiques du à l'épidémie du corona virus, nous nous étions engagés à aider les commerçants locaux, notamment en agissant sur le prix de la location des terrasses.

Pour pouvoir réaliser cet engagement, nous devons acter en conseil municipal cette minoration.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose, pour l'année 2020 et seulement cette année là, de ramener le prix de la location des terrasses de 45 € du m2 à 20 € du m2 et demande au conseil municipal d'approuver cette proposition.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus.

4. Autorisation pour le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984, pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus.

5. Commission communale des impôts

Conformément au code général des impôts, dans le cadre du renouvellement du conseil municipal, et pour la durée de son mandat, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

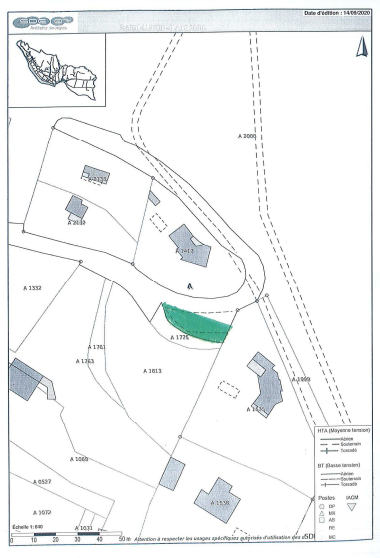
Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver la liste de propositions conformément au tableau suivant :

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Le Maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées						
1	Mr	ARCHAMBAULT	Daniel	29/08/1955	Fouguet	Taxe foncière Taxe d'habitation
2	Mme	DEGUILLIEN	Jocelyne	7/09/1955	Sauze	Taxe foncière Taxe d'habitation
3	Mr	BERRAUD	Yves	16/07/1955	Ranc des banastes	Taxe foncière Taxe d'habitation
4	Mr	THAO	Guillaume	14/11/1980	La Joyeuse	Taxe foncière Taxe d'habitation
5	Mme	LAURENT	Géraldine	10/11/1969	Rue de la mairie	Taxe d'habitation
6	Mr	MOULIN	Léo	22/02/1989	Sauze	Taxe foncière Taxe d'habitation CFE
7	Mr	ARNAUD	Romain	14/08/1968	Les Alliberts	Taxe foncière Taxe d'habitation
8	Mme	JOSSIN CHRISTIN	Emily	01/06/1981	Maras	Taxe foncière Taxe d'habitation
9	Mme	GILHARD	Delphine	25/07/1978	Rue du Candelas	Taxe foncière Taxe d'habitation
10	Mr	COUPIREAU	Jean-Jacques	1/10/1955	Fonduèche	Taxe foncière Taxe d'habitation
11	Mme	PAWLIEZ	Nadège	28/10/1977	La Joyeuse	Taxe foncière Taxe d'habitation
12	Mme	JUILLET	Elise	28/02/1962	Bas Pompère	Taxe foncière Taxe d'habitation
13	Mr	CAPPÉ	Jean-François	5/07/1982	Bas Pompère	Taxe foncière Taxe d'habitation
14	Mme	MALFOY	Christine	2/08/1973	Les Alliberts	Taxe foncière Taxe d'habitation

15	Mr	DRISS	André	15/07/1945	Grand Clos	Taxe d'habitation
16	Mr	MERCIER	Fabrice	06/06/1985	Andronne	Taxe foncière Taxe d'habitation
17	Mr	BORELLI	Julien	11/12/1984	Andronne	Taxe foncière Taxe d'habitation CFE
18	Mme	ZAGO épouse CROZE	Carine	04/07/1975	Rue Max Ernst	Taxe foncière Taxe d'habitation CFE
19	Mme	NOGAREDE Vve FARGIER	Evelyne	05/06/1956	Grand Clos	Taxe foncière Taxe d'habitation
20	Mr	JULIEN	Bernard	09/11/1965	Rue du Valla	Taxe foncière Taxe d'habitation
21	Mme	GREGOIRE	Margaux	04/03/1993	Les Alliberts	Taxe foncière
22	Mme	DEGLON	Floriane	29/12/1974	La Joyeuse	Taxe foncière Taxe d'habitation
23	Mr	VENTE	Gilles	29/09/1950	Chemin du Louby	Taxe foncière Taxe d'habitation
24	Mr	SOCCODATO	Bernard	20/05/1965	Les Alliberts	Taxe foncière Taxe d'habitation

Divers :

Monsieur Berraud expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de travailler sur la cession d'une bande de terrain située chemin du haut de joyeuse entre une voie communale et la propriété d'un riverain. Un accord de principe est donné par le conseil. Ce dossier reviendra en séance pour délibération. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.